



**Les organisations syndicales de retraités du Maine et Loire :
CGT, FO, FSU, Solidaires, LSR, FGR-FP
dénoncent l'accord du patronat et des syndicats CFTD, CFTC, CFE-CGC
sur les retraites complémentaires AGIRC et ARRCO.**

Cet accord

REPOUSSE L'AGE DE LA RETRAITE DE 62 A 63 ans !

- Cet accord recule de 62 à 63 ans l'âge permettant de bénéficier de la pension complémentaire à taux plein.
- Cet accord ouvre la voie à un recul pour tous (privé et public) de l'âge légal ou à une augmentation de la durée de cotisations.
- Cet accord inflige, à partir de 2019, à tous les salariés qui remplissent les conditions d'un départ à taux plein au régime de base, quel que soit leur âge, un abattement de la pension complémentaire de 10% pendant 3 ans (soit moins 50 euros par mois pour une retraite nette mensuelle de 1 300 €).
- Cet accord perpétue et aggrave l'inégalité Hommes-Femmes au niveau des retraites.

Seule issue pour échapper à cette sanction : **travailler une année de plus !**

Exemple :

Une personne née en 1957 remplissant les conditions de durée d'assurance (166 trimestres) pour partir en retraite à l'âge légal de 62 ans en 2019, verrait sa retraite complémentaire amputée de 10% pendant les 3 premières années de sa retraite.

Si elle ne peut soutenir ce manque à gagner, elle n'aura d'autre choix que de travailler 1 an de plus.

C'EST AUSSI DES 2016 POUR LES RETRAITÉS :

Une baisse de leur pouvoir d'achat durant 3 années supplémentaires (2016- 2017- 2018) avec les retraites complémentaires revalorisées selon l'indice des prix moins 1 point et une revalorisation annuelle à compter du 1er novembre, contre le 1er avril actuellement.

UN ACCORD TOTALEMENT DESEQUILIBRE.

Les efforts pèseront à 95 % sur les salariés actifs et retraités et à 5% sur le patronat, puisque le gouvernement, pacte responsabilité oblige, s'est engagé à compenser l'augmentation de la part patronale par la diminution de la cotisation AT/MP (accident du travail et maladie professionnelle) qui est du salaire différé.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, LSR FGR-FP dénoncent l'acharnement gouvernemental contre les retraités puisque ces mesures s'ajoutent :

- au blocage autoritaire de la revalorisation des pensions depuis avril 2013, au mépris de l'inflation réelle, de la hausse de la TVA et des augmentations diverses (redevance audiovisuelle, transports, énergie...);
- à l'imposition des majorations de pensions pour les retraités ayant élevé 3 enfants ou plus;
- au plafonnement de l'abattement fiscal de 10%;
- à l'instauration de la CASA de 0,3% (dont les fonds sont détournés depuis 3 ans de leur objet : l'autonomie).

Cette politique d'austérité qui voit chaque jour nos conquêtes sociales attaquées et les revendications patronales satisfaites, n'est plus supportable.

**Le MARDI 24 NOVEMBRE 2015 les organisations de retraités
CGT, FO, FSU, Solidaires, LSR, FGR-FP
appellent à la mobilisation des retraités**

- **Pour le retour à la revalorisation annuelle de toutes les pensions et retraites au 1er janvier, indexée sur les salaires et le rattrapage des 30 mois sans revalorisation,**
- **Pour un minimum de retraite porté au SMIC,**
- **L'abrogation des mesures fiscales à l'encontre des retraités,**
- **L'abandon de la retenue CASA de 0,3% et la prise en charge de la dépendance par la Sécurité Sociale,**
- **Pour la défense de la Sécurité Sociale et l'amélioration de ses prestations,**
- **Pour la défense et le développement des services publics à partir des besoins.**

**RENDEZ-VOUS à 15h AU JARDIN DU MAIL à ANGERS (face à la mairie),
POUR ENSUITE REJOINDRE LA PREFECTURE
OU UN RASSEMBLEMENT SE TIENDRA à 16h.**